

Une gouvernance participative au plus près des acteurs du terrain...

→ RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX/AMBASSADEURS DU SDAVS

- 4 ambassadeurs/acteurs des CS et EVS,
- 1 représentant MDT/direction de Territoires,
- 1 représentant local de la Caf.

Rôles

- partager les actualités des territoires sur les thématiques fixées dans le SDAVS,
- organiser, en lien avec le comité technique, une rencontre territoriale et thématique dans la durée du schéma.

→ COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI

- 1 représentant de chaque institution : FDACS, Caf, Département, MSA, Carsat, DDETS.

Rôles

- partager le suivi du schéma ainsi que les actualités des structures et des territoires,
- dégager une analyse du département en lien avec l'Observatoire départemental AVS,
- déterminer des problématiques et thématiques à soumettre au comité de pilotage.

→ COMITÉ DE PILOTAGE

- ambassadeurs locaux du SDAVS, FDACS, Caf, Département, MSA, Carsat, DDETS.

Rôles

- assurer le suivi et le pilotage du schéma,
- instance décisionnaire des orientations politiques institutionnelles à conduire dans le cadre du SDAVS,
- suivre les avancées des travaux du comité technique,
- valider des orientations thématiques soumises à proposition.



Des enjeux sociaux et sociétaux déterminés collectivement

Renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux

- le développement du pouvoir d'agir,
- l'inclusion numérique,
- l'intergénérationnel,
- le soutien aux familles et à la parentalité,
- la jeunesse et la citoyenneté,
- la transition écologique,
- la culture.

Conforter les structures existantes et accompagner le développement des nouvelles

- la couverture territoriale en terme d'animation de la vie sociale,
- l'évolution et la sécurisation des modèles économiques des structures,
- la gouvernance et l'implication des habitants dans le portage des projets des centres sociaux/espaces de vie sociale.

Focus sur les « ambassadeurs AVS »

Les conditions préalables pour devenir ambassadeur :

- structures agréées par la Caf en tant que centre social ou espace de vie sociale,
- être adhérent de la Fédération des centres sociaux du Département,
- les structures en portage associatif seront privilégiées,
- basé sur le volontariat sur la durée du schéma.

Qui peut devenir ambassadeur ?

- les directions et présidents ou représentant du conseil d'administration des structures associatives.

Composition de l'équipe des ambassadeurs :

- 4 ambassadeurs par territoire (Bresse, Dombes, Haut Bugey, Bugey),
- conseillers de territoires de la Caf,
- 1 représentant MDT/direction de Territoires.

Animation du Réseau des ambassadeurs :

- assurée par le comité technique du SDAVS,
- fréquence des rencontres : 2/3 rencontres annuelles pour concevoir la journée annuelle territoriale du SDAVS. Soit 4 rencontres maximum,
- journées annuelles : 1 journée de lancement, 3 rencontres annuelles, 1 journée de bilan en 2026.

Les rôles et missions attendus des ambassadeurs :

- partager les actualités des territoires sur les thématiques fixées dans le SDAVS,
- organiser, en lien avec le comité technique, les rencontres territoriales et thématiques annuelles,
- participer au comité de pilotage annuel du SDAVS en fonction des thématiques abordées pour apporter leur regard de « terrain ».

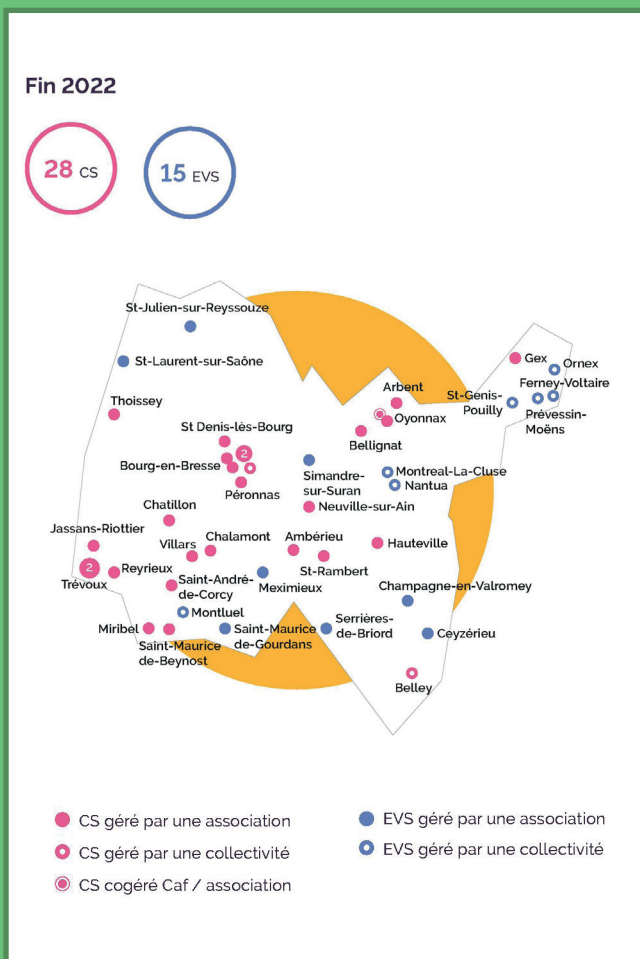


Des partenaires engagés pour soutenir la dynamique participative des acteurs de l'animation de la vie sociale.

Depuis 2001, la Caf et le Département œuvrent au côté de la Fédération Départementale des Centres Sociaux afin de favoriser le développement d'actions d'animation de la vie sociale pour les habitants Aindinois, portées par des structures agréées : les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Cette collaboration a permis, depuis 20 ans, de développer de nombreuses structures, avec la vigilance de couvrir les territoires dépourvus et les plus sensibles, en zone rurale ou dans les quartiers en politique de la Ville.

Au-delà de cet essor, c'est également la qualité des projets sociaux développés par les structures qui s'est accrue. Et cela à la faveur de l'accompagnement porté par les partenaires et par la formalisation des relations locales entre les centres sociaux et les collectivités locales, en lien avec le développement de pactes de coopération. Ces évolutions ont constitué le cœur des enjeux du premier schéma départemental de l'animation de la vie sociale 2016-2021.

Ainsi, la reconnaissance de l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale permet d'étoffer le partenariat autour de ce SDAVS 2022-2026 avec 3 nouvelles institutions signataires : la Carsat Rhône Alpes, la MSA Ain-Rhône et les services de l'Etat représentés par la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS).



Le schéma départemental de l'animation de la vie sociale de l'Ain



Conception : Communication Caf de l'Ain - septembre 2022
© CreditImage - Freepik / rawpixel / javy_indy